L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 23 DECEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dauphine. Prix modérés. 29 nov—1 m.

ON DEMANDE.

ON Demande—Une femme de couleur d'un certain âge pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement au No 64 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 12 déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,053—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,053—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,606—Division A.—Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schafer et Aloise Michael, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
14déc—14 19 23

Succession de George Falconi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,623—Division —Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Falconi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—12 19 23

Succession de James Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 864. Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ursule Dorsey, veuve de James Dorsey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,053—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,606—Division A.—Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schafer et Aloise Michael, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
14déc—14 19 23

Succession de George Falconi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,623—Division —Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Falconi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—12 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,774.—Division B.—William Plunkard & Co. vs Scott McGehee.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee, actuellement en faillite, soit convoquée dans le but de prendre en considération la demande pour la vente des biens rendus en cette affaire et en fixer les conditions, pardevant M. Morgan Gariey, notaire, le JEUDI, 29me jour de janvier 1891, à son bureau en cette ville, No 7 rue de Camp, à 11 heure A. M., et que les dits créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion, ainsi que le veut la loi.

[Signé] FRED. D. KING.
Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—26 24 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 31 513—Division A.—Louis C. Nick vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis C. Nick, et cet par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et cet ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John B. Vinet, notaire, à son bureau, No 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, à dans la dite réunion, ainsi que le veut la loi.

[Signé] FRED. D. KING.
Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—26 24 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,549—Division D.—E. et S. Wetherell vs Wetherell et al.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par les dits E. et S. Wetherell soit acceptée, et il est par cet ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et les a biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant le greffier, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., pardevant Henry S. Garland, jr, notaire, en son bureau, No 13 Carondelet, en cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette cession, la décha ge des insolvables et la disposition de la propriété, et nomme de son office un syndic, et ait de plus ordonné que Charles Forman, Esq., soit nommé syndic provisoire pour recevoir et garder le tout.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1890.
[Signé] H. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—18 20 jan 10 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Schiffer vs Albert Olivier et Chas. Schiffer, tiers-saisi.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 18,23 ; et 18,713—Division —En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procès-verbal à la vente à l'encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, en face de la Bourse des Agents de Change, dans la paroisse d'Orléans, le MERCREDI, 31 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval bai.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTHELL,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 déc—29 25 31

F. A. Lambert vs Mme H. Naudon et son époux, Linier Fourch, la succession.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 16,070—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable F. Rivas, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procès-verbal à la vente à l'encan à la Bourse des Agents de Change, dans la paroisse d'Orléans, entre la rue Gravier et Union (Commerce), dans la dite cité de la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 31 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé dans la dite cité de la Nouvelle-Orléans, connu et désigné comme étant le lot de terre portant le numéro 2 dans le plan de subdivision de la succession de feu Jean Baptiste Lizardi, par une profession de foi en date du 27 février 1837, et enregistré dans le bureau de l'ancien Recorder de cette ville, MERCREDI, 21 janvier 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la troisième district de la Nouvelle-Orléans, connu et désigné comme le terrain B dans le plan de subdivision de la succession de feu Jean Baptiste Lizardi, par une profession de foi en date du 27 février 1837, et enregistré dans le bureau de l'ancien Recorder de cette ville, le 27 mars 1837, et ainsi qu'il suit, à savoir : Le dit terrain mesure cinquante-quatre pieds de façade sur la rue Gravier (Commerce), sur une profondeur de cent pieds, entre les rues Julie (Union) et Lizardi, et est borné par les rues Julie, Gravier, Lizardi, et une propriété appartenant à Mme Rondé ou ses représentants, ou plus exactement désigné comme étant le terrain B dans le plan de subdivision susmentionné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTHELL,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 déc—18 19 22

Succession de James Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 864. Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ursule Dorsey, veuve de James Dorsey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,053—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ursule Dorsey, veuve de James Dorsey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,606—Division A.—Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schafer et Aloise Michael, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
14déc—14 19 23

Succession de George Falconi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,623—Division —Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Falconi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—12 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,774.—Division B.—William Plunkard & Co. vs Scott McGehee.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee, actuellement en faillite, soit convoquée dans le but de prendre en considération la demande pour la vente des biens rendus en cette affaire et en fixer les conditions, pardevant M. Morgan Gariey, notaire, le JEUDI, 29me jour de janvier 1891, à son bureau en cette ville, No 7 rue de Camp, à 11 heure A. M., et que les dits créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion, ainsi que le veut la loi.

[Signé] FRED. D. KING.
Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—18 20 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,513—Division A.—Louis C. Nick vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis C. Nick, et cet par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et cet ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John B. Vinet, notaire, à son bureau, No 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, à dans la dite réunion, ainsi que le veut la loi.

[Signé] FRED. D. KING.
Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—18 20 22

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,549—Division D.—E. et S. Wetherell vs Wetherell et al.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par les dits E. et S. Wetherell soit acceptée, et il est par cet ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et les a biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant le greffier, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., pardevant Henry S. Garland, jr, notaire, en son bureau, No 13 Carondelet, en cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette cession, la décha ge des insolvables et la disposition de la propriété, et nomme de son office un syndic, et ait de plus ordonné que Charles Forman, Esq., soit nommé syndic provisoire pour recevoir et garder le tout.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1890.
[Signé] H. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—18 20 jan 10 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Schiffer vs Albert Olivier et Chas. Schiffer, tiers-saisi.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 18,23 ; et 18,713—Division —En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procès-verbal à la vente à l'encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, en face de la Bourse des Agents de Change, dans la paroisse d'Orléans, le MERCREDI, 31 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un cheval bai.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTHELL,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 déc—29 25 31

F. A. Lambert vs Mme H. Naudon et son époux, Linier Fourch, la succession.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans—No 16,070—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable F. Rivas, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procès-verbal à la vente à l'encan à la Bourse des Agents de Change, dans la paroisse d'Orléans, entre la rue Gravier et Union (Commerce), dans la dite cité de la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 31 décembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé dans la dite cité de la Nouvelle-Orléans, connu et désigné comme étant le lot de terre portant le numéro 2 dans le plan de subdivision de la succession de feu Jean Baptiste Lizardi, par une profession de foi en date du 27 février 1837, et enregistré dans le bureau de l'ancien Recorder de cette ville, MERCREDI, 21 janvier 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, connu et désigné comme le terrain B dans le plan de subdivision de la succession de feu Jean Baptiste Lizardi, par une profession de foi en date du 27 février 1837, et enregistré dans le bureau de l'ancien Recorder de cette ville, le 27 mars 1837, et ainsi qu'il suit, à savoir : Le dit terrain mesure cinquante-quatre pieds de façade sur la rue Gravier (Commerce), sur une profondeur de cent pieds, entre les rues Julie (Union) et Lizardi, et est borné par les rues Julie, Gravier, Lizardi, et une propriété appartenant à Mme Rondé ou ses représentants, ou plus exactement désigné comme étant le terrain B dans le plan de subdivision susmentionné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTHELL,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 déc—18 19 22

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,053—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ursule Dorsey, veuve de James Dorsey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,606—Division A.—Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schafer et Aloise Michael, sa femme, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
14déc—14 19 23

Succession de George Falconi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 31,623—Division —Attendu que Mme Henriette A. Peiffer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Falconi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—12 19 23

Succession de James Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30 864. Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ursule Dorsey, veuve de James Dorsey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS.
Greffier.
20déc—26 24 29

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS,

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que le quatrième jour de mars de l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quatre vingt-dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent-quatorzième.

Pardevant moi, GUSTAVE LE GARDEUR, Jr., notaire, dûment qualifié et assermenté, et en présence des susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé.

Personnellement sont venues et ont comparues les personnes dont les signatures sont ci-opposées, et dûment individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 26, approuvé le 29 juin 1888, ainsi que de la loi de cet Etat, relative à l'incorporation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets ; et étant désireux d'acquérir, de jouir de et d'exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations ci-dessus mentionnées, par le présent acte, elles ont par les présentes qui pourraient s'accorder à elles, et leurs successeurs et ayants droit, l'objets ci-dessus et ci-après désignés aux conditions qui suivent qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de la Louisiane, où, sauf stipulation contraire, elle pourvoir et autorité de le posséder et d'en jouir pendant une période de quatre-vingt dix-neuf (99) ans, à partir de ce jour, avec tous pouvoirs de passer des contrats, poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux ; posséder, recevoir, louer, acheter, vendre, hypothéquer, et de toutes manières qui s'y fait, car c'est la mieux condition de la Bud pour épicerie. Etant aussi de tous les accessoires nécessaires pour la susdite gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec soin. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles sont actuellement elles occupées par des familles payant un loyer de cent piastres par mois. Elles consistent en sept pièces au rez-de-chaussée, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Ensemble. 150 sections de terre connues sous le nom de Plaine de Chactas, dans la paroisse de Rapides, et ainsi bornée et délimitée, savoir : Au nord par les terres de Jean Baptiste Lafargue, à l'est par les terres de Jean Baptiste Lafargue, au sud par les terres de Jean Baptiste Lafargue, et à l'ouest par les terres de Jean Baptiste Lafargue, ainsi que tous les droits, titres et intérêts de la dite Compagnie dans et sur les susdites terres